

## **ENCORE FAIRE POUR MIEUX DEVENIR !**

Mes chers Confrères,

Le dernier volet du [plan triennal de politique générale d'AVOCATS.BE](#) (2016-2019) « Faire et devenir » a été approuvé à la dernière assemblée générale des bâtonniers.

Nous avons dix priorités :

- Offrir de nouveaux services au bénéfice de la profession, notamment en matière d'informatique. AVOCATS.BE doit être une plus-value pour le barreau.
- Professionnaliser AVOCATS.BE et le métier d'avocat, tant ses conditions d'accès que d'exercice.
- Inscrire l'action d'AVOCATS.BE dans une perspective résolument européenne et être une interface proactive vis-à-vis de tous les niveaux de pouvoirs en Belgique.
- Mener une réflexion sur l'unité des Ordres, veiller au lien indéfectible entre les communautés et à la concertation nourrie avec l'O.V.B.
- Défendre sans relâche les valeurs essentielles de la profession : secret professionnel, indépendance, probité, solidarité.
- Mettre les jeunes au cœur de nos préoccupations, en leur apportant des opportunités et des valeurs.
- Prôner l'accès à la justice et au droit pour tous.
- Participer à la mise en œuvre effective de l'informatisation de la justice et au développement d'une justice du XXI siècle.
- Rendre effectif le recours aux modes appropriés de règlement de conflits.
- Développer de nouveaux produits et services dans l'intérêt du justiciable.

Les chantiers vont bon train. J'en épingle quelques-uns :

- **L'accès à la justice** : le dossier relatif à l'assurance protection juridique est en passe d'aboutir. C'est un nouveau service attractif pour le justiciable et une opportunité pour le barreau. Nous y reviendrons. Pour l'aide juridique, nous poursuivons nos revendications pour l'obtention d'une enveloppe budgétaire ouverte, garantissant le paiement du point à 75 € indexé. L'étude économique confiée à l'U.L.B. sur le projet des avocats dédiés en aide juridique devrait être livrée en décembre.
- **Les jeunes** : la réforme de la formation initiale est en cours et devrait être adoptée pour la prochaine rentrée judiciaire ; le contrat de collaboration-type est finalisé ; la cellule anti-harcèlement récemment créée sera bientôt pérenne ; une réflexion sur la rémunération des stagiaires est en cours ; l'incubateur géré par nos jeunes avocats en vue de sensibiliser le barreau au numérique fourmille d'activités (Electrochoc numérique du 13 décembre 2018, remise des prix de l'innovation, capsules audio, ...) ; les réflexions sur le co-working sont en passe d'aboutir.
- **L'observatoire de la profession** : l'enquête triennale est en cours de réalisation avec l'Université de Liège. Les résultats seront connus au début de l'année prochaine.
- En termes de **communication**, l'opération « *Premier conseil à 50 €* » rencontre un vif succès (plus de 1.000 avocats y participent). Une journée portes ouvertes dans les palais de justice de vos barreaux aura lieu le 24 novembre 2018. Une opération « *Première rencontre gratuite avec un avocat praticien des modes alternatifs de règlements de conflits* » aura lieu dans le courant du premier semestre 2019. Le cycle « *Justice en vérités* » sera présenté à Mons, Bruxelles, Nivelles et Namur. Vous disposez aussi d'un extranet à jour qui contient pas mal d'outils très utiles.

**L'informatique** au service des barreaux et des avocats continue à mobiliser nos énergies. Qu'il s'agisse de la gestion de la DPA commune avec l'O.V.B. (RegSol, e-Deposit, e-Box, ...), du développement de nouveaux logiciels de gestion des Ordres ou de la réflexion sur l'intelligence artificielle appliquée aux banques de données de décisions judiciaires. Nous veillons à vous assurer la meilleure transparence des services offerts et de leurs impacts budgétaires. Nos administrateurs et moi-même sommes à votre disposition pour rendre visite auprès de chacun de vos Conseils de l'Ordre. Une assemblée générale extraordinaire sera spécifiquement organisée sur ce sujet le 26 novembre 2018.



L'avant-projet de loi sur la **réforme de la profession** est en cours d'adoption : nouveaux services et monopole : avocats liquidateurs de dommages, actes d'avocat, chambre du secret, réforme du disciplinaire, ...

Dans le courant des prochains jours, nous débattons des moyens financiers à mettre en œuvre pour l'année 2019. Nous y reviendrons.

Votre dévoué.

Jean-Pierre Buyle

Président

<http://jeanpierre-buyle.avocats.be/>